

# DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

N° SIRET :

Adresse mail :

Le demandeur s'engage à payer, dès présentation de la facture dans le cas d'une intervention du Service de la Voirie, la somme correspondante à la Trésorerie Principale de Vichy

LES TRAVAUX NE COMMENCERONT QU'APRES RECEPTION DES DIVERSES AUTORISATIONS

**IMPORTANT** : La présente demande devra être retournée aux Services Techniques sous un délai de 1 mois avant la date prévue des travaux

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX

Lieu des travaux :

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Entrepreneur :

PC n°:

Déclaration préalable n°:

## NATURE DES TRAVAUX

Alignement

Échafaudage \*long x larg. = m<sup>2</sup>

Entrée busée :

Sablée

Réfection de façade \*

Emulsionnée

Réfection de toiture \*

En enrobés denses à chauds

Pose de store \*

Surbaissé de trottoir :

Avec trottoir sablé

Pose d'enseigne \*

Avec trottoir émulsionné

Pose d'une palissade de chantier

Avec trottoir en enrobés denses à chauds

Dépôt de matériaux long x larg = m<sup>2</sup>

Avec trottoir bétonné

Dépôt d'une benne long x larg = m<sup>2</sup>

Installation d'une terrasse ou d'un étal

Déménagement

Autre :.....

### FACTURATION :

Echafaudages et dépôts sur les trottoirs (benne, matériaux...) : 4.16€/m<sup>2</sup>/semaine (Délibération n°31 du 07/12/2022)

\* Le propriétaire s'engage, conformément à la loi 86.13 du 6 janvier 1986 et à son décret 86.514 du 14 mars 1986 pour tous les travaux effectués tels que le ravalement des façades, réfection de toiture, pose d'un store ou d'une enseigne, lumineuse ou non, à déposer une déclaration à souscrire (de type CERFA n°46.0396) le **DÉLAI DE RÉPONSE EST DE 1 MOIS**. Si les travaux sont réalisés dans le périmètre des monuments historiques le **DÉLAI DE RÉPONSE EST DE 2 MOIS**

Date et signature du demandeur

Partie réservée aux Services Techniques

Avis favorable

Avis défavorable